



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 15 novembre 2021 la résolution suivante a été adoptée, à savoir :

RÉSOLUTION 2021-11-232 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022, les séances seront à 19 h 30 :

Lundi	10 janvier	Lundi	4 juillet
Lundi	7 février	Lundi	1 ^{er} août
Lundi	7 mars	Mardi	6 septembre
Lundi	4 avril	Lundi	3 octobre
Lundi	2 mai	Lundi	7 novembre
Lundi	6 juin	Lundi	5 décembre

L'original de cette résolution est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ à *Ascot Corner* ce 24^e jour de novembre de l'an deux milles vingt et un.

Directeur Général et Greffier-Trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au babillard extérieur de l'hôtel de ville et sur le site Web de la municipalité, endroits désignés par le Conseil, le **24 novembre 2021**, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **24 novembre 2021**.

Directeur Général et Greffier-Trésorier